



Démission, préavis, conflit employeur...

Par **cmarsL**, le **23/12/2009** à **08:40**

Bonjour, rnAu début de l'année 2009 je suis tombée enceinte et suis partie en congé maternité. Lors de mon congé j'ai eu le droit à un appel sur le téléphone fixe de mon appartement un soir à 21h de mon PDG me disant (toujours sur le ton de la plaisanterie) que mes collègues n'aimeraient pas me voir revenir car me trouvent incompétente. Entre temps, le PDG a trouvé une remplaçante pour mes fonctions en attendant mon retour, remplaçante qu'il a quand même pris en CDI. Lors de mon retour de congé le 06 juillet 2009, en réunion devant 3 personnes, le PDG m'informe que mon poste était en standby pour le moment et que je m'occuperais de toutes les formalités administratives, de mise à jour, du standard. Devant cette injustice, je dis à ce dernier que je ne suis pas d'accord avec ceci et m'autorise tout de même à faire des entretiens avec des candidats (mon poste comporte du recrutement) mais pas pour des profils pertinents. J'ai eu ma visite médicale de reprise et à ce moment, et devant mon désarroi, le médecin du travail me déclare inapte temporairement. Plutôt que de sombrer dans la dépression, je préfère aller voir mon PDG en lui expliquant que je voulais retrouver mon poste, et que la situation actuelle m'a rendu inapte. De là, toujours avec un petit côté sympathique m'explique que j'ai compris n'importe quoi, que je suis "hystérique", que jamais il a voulu me léser, que bien sûr je peux reprendre mon poste et que ma remplaçante va partir dans tous les cas sur le commerce. rnMais depuis le mois de juillet je n'ai cessé de subir des brimades perpétuelles (toujours sur le ton de la plaisanterie) mais qui de manière répétée altèrent mes conditions de travail et ma santé. j'ai le droit à "vous ne serez pas augmentée cette année, vous êtes gonflés de me demander ça sachant que vous étiez en congé maternité", "votre grossesse nous coûte cher, on la regrette vraiment", "je pense que votre remplaçante aurait voulu vous voir mourir sur la table d'accouchement". J'ai trouvé un autre emploi et souhaite démissionner au plus vite sans préavis sachant que je suis sous calmant actuellement (à cause de la situation). Que faire? je ne suis pas la seule dans cette situation mes autres collègues subissent aussi du harcèlement... je ne peux faire une prise d'acte de rupture vu le formalisme imposé et trop long pour moi qui souhaite partir de suite.